

# Décrochage scolaire, des solutions existent

2024 - 2025



## Décrochage scolaire

En France, environ 80 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme ni qualification.

Les causes de ces « décrochages » sont multiples : difficultés scolaires, orientation subie, perte de sens, stress à l'école (phobie scolaire), harcèlement, problèmes relationnels avec les parents, difficultés économiques (pauvreté)... C'est pourquoi les solutions proposées pour venir en aide à ces jeunes sont multiples. Ce livret présente les principaux dispositifs existants en région Bourgogne-Franche-Comté pour les jeunes décrocheurs.

> Qu'est-ce qu'un décrocheur ?.....	3
> L'obligation de formation pour les 16-18 ans .....	3
> A qui s'adresser ?.....	3
> Les principaux dispositifs pour les jeunes décrocheurs.....	4
> Pour en savoir plus .....	12

---

## Qu'est-ce qu'un décrocheur ?

Un décrocheur est un jeune qui a **quitté le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme ou de qualification** (bac ou diplôme professionnel de type CAP).

---

## L'obligation de formation pour les 16-18 ans

Depuis 2020, la loi impose l'obligation de se former pour les jeunes de 16 à 18 ans, afin qu'aucun jeune (entre 16 et 18 ans) ne se retrouve sans école, ni formation, ni emploi. Les jeunes mineurs sont accompagnés vers une poursuite d'études, un retour en formation ou un dispositif d'insertion professionnelle et sociale.

Les **missions locales**, en lien avec les **PSAD** (plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs), sont chargées de repérer les jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) afin de leur proposer des solutions.

---

## A qui s'adresser ?

### Les PSAD (plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs)

Pour prendre en charge et accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire, il existe des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) sur tout le territoire.

Les plateformes **PSAD** sont **généralement animées par** :

- une Mission Locale (*missionslocales-bfc.fr*),
- un Centre d'Information et d'Orientation – CIO (*jeunes-bfc.fr* rubrique Orientation),
- un coordinateur de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) de l'académie.

La prise en charge des jeunes en situation de décrochage s'effectue grâce à un travail partenarial en collaboration avec les différents acteurs concernés par le décrochage scolaire.

Les PSAD contactent directement les jeunes repérés en situation de décrochage, ou qui se présentent spontanément dans les Missions Locales ou les CIO, afin de leur



fixer un entretien.

Cet entretien doit permettre de proposer une solution personnalisée d'accompagnement ou de formation correspondant aux besoins et aux attentes de chaque jeune.

**Deux outils** sont dédiés aux jeunes ou aux familles qui souhaitent s'informer pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes de 16 à 18 ans dans l'obligation de formation :

- **Un numéro vert :**  
**0 800 122 500**

Ce numéro permet aux décrocheurs (ou à leur entourage) de prendre contact avec un professionnel de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement. Un rendez-vous proche de son domicile sera proposé au jeune afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour trouver une solution adaptée à sa situation (retour en formation initiale, alternance, intégration d'un dispositif spécifique, service civique,...).

- **La plateforme**  
**[www.nouvelles-chances.gouv.fr](http://www.nouvelles-chances.gouv.fr)**

Ce site, géré par l'Onisep, permet de connaître toutes les solutions

et les dispositifs de retour en formation et de parcours d'insertion sociale et professionnelle.

---

## Les principaux dispositifs pour les jeunes décrocheurs

### Le droit au retour en formation initiale

Le retour en formation initiale concerne les **jeunes de 16 à 25 ans** qui sont dans l'une des situations suivantes : soit **sortis du système scolaire sans diplôme** ou possèdent uniquement le diplôme national du Brevet, soit sont titulaires d'un bac général sans qualification professionnelle reconnue.

Ce droit permet d'obtenir une place en formation initiale dans un établissement de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole pour y préparer un diplôme.

Pour bénéficier de ce droit il suffit de contacter la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), le CIO ou la mission locale de son secteur ou appeler le numéro vert 0 800 122 500.



## Les classes de 3ème prépa-métiers

Ce dispositif permet aux **collégiens qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle ou l'apprentissage** de découvrir plusieurs métiers tout en suivant les enseignements classiques de la classe de 3ème. En plus des enseignements généraux, les élèves ont **180 heures d'enseignement dédiées à la découverte des métiers**, plus **1 à 4 semaines de stages** d'observation en milieu professionnel et de **périodes d'immersion** dans des lycées professionnels ou des CFA.

Les élèves volontaires peuvent en **faire la demande en fin de classe de 4ème** dans leur collège d'origine.

À l'issue de la classe de 3ème prépa-métiers, l'accès aux formations professionnelles (CAP, Bac Pro) en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage est favorisé par une bonification. Mais rien ne leur

interdit de poursuivre des études vers la voie générale ou technologique.

## La Prépa- apprentissage

La prépa-apprentissage s'adresse aux jeunes **de 16 à 29 ans** qui **souhaitent s'orienter vers l'apprentissage** mais qui n'ont pas encore définis leur future orientation (choix du secteur d'activité ou du métier). Ce dispositif permet de découvrir un ou plusieurs métiers mais aussi l'alternance (apprentissage) et ainsi de conforter son choix avant de se lancer réellement dans l'apprentissage.

La prépa-apprentissage est un **accompagnement personnalisé** dont la **durée est variable** (plusieurs jours à plusieurs mois) en fonction du projet professionnel et des besoins du jeune. Chaque organisme de formation (ou CFA) peut proposer une prépa-apprentissage particulière en fonction du





secteur d'activité ou des métiers à découvrir, de l'âge des participants, du projet professionnel du jeune, ...

Le but est également **d'acquérir des compétences pour réussir son entrée en apprentissage.**

Il s'adresse aux jeunes :

- scolarisés en collège ou en lycée
- en situation de décrochage scolaire,
- apprentis en rupture de contrat,
- demandeurs d'emploi,
- salariés ou en reconversion professionnelle.

Ce dispositif n'est pas validé par l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, c'est un « tremplin » vers l'apprentissage.

Pour connaître la liste des prépa-apprentissage, rendez-vous au centre d'information et d'orientation - **CIO** (adresses sur [jeunes-bfc.fr](http://jeunes-bfc.fr) rubrique orientation), à la **Mission locale** ([missions-locales-bfc.fr](http://missions-locales-bfc.fr)) la plus proche de votre domicile ou sur le site de l'**Onisep** ([onisep.fr](http://onisep.fr)).

## Le contrat d'engagement jeune (CEJ)

Ce dispositif, géré par les Missions Locales et France Travail vise à accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi pour les aider à s'insérer.

Les **jeunes de 16 à 25 ans** (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), éligibles au contrat d'engagement jeunes (CEJ), **peuvent bénéficier d'une allocation** pouvant aller jusqu'à 550€ maximum par mois, **en contrepartie d'un engagement intensif** (un contrat d'engagements réciproques est signé entre le jeune et la Mission locale ou France Travail).

### Conditions d'accès au dispositif

- être âgé de 16 à moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap),
- avoir quitté le système scolaire,
- être sans emploi ou formation,
- ne pas avoir de ressources financières,



- être prêt à s'engager à suivre le programme proposé.

Le contrat est conclu pour une durée de **6 à 12 mois** maximum. Il peut être prolongé dans la limite de 18 mois exceptionnellement.

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié, et suivent un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine qui combine conseils, ateliers, formations, stages et expériences professionnelles.

Les jeunes peuvent se voir proposer plusieurs solutions pendant leurs parcours :

- des préparations pour entrer en formation (prépa apprentissage par ex),
- une formation qualifiante ou préqualifiante,
- une mission d'utilité sociale (service civique),
- des mises en situation en emploi (stages ou immersions en entreprise),
- une alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Pour bénéficier du contrat d'engagement jeune (CEJ), il faut s'adresser à la Mission Locale ou à l'agence France Travail la plus proche de son lieu de résidence.

Plus d'infos sur le CEJ : [service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700)

## L'Epide (Établissement pour l'insertion dans l'emploi)

L'Epide a pour vocation d'insérer les jeunes en difficulté grâce à un parcours adapté et individualisé.

Le dispositif les accompagne, afin qu'ils retrouvent leur place dans la société en restaurant leur confiance et leur estime de soi, en leur permettant d'acquérir les codes et comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail et en favorisant leur entrée dans la vie active.

**Le projet pédagogique repose sur :**

- le savoir-être,
- une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire,
- un parcours citoyen fait d'actions concrètes et d'un suivi régulier de la progression des volontaires dans l'acquisition des compétences sociales et civiques,
- la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Pour accompagner ces jeunes qui ont perdu leurs repères, **le parcours se déroule sous le régime de l'internat** de semaine avec un cadre bien défini : **un règlement intérieur et une discipline** issus

**des pratiques et valeurs militaires** (porter un uniforme, chanter la marseillaise, entretenir les locaux...).

### Conditions d'accès

L'Epide accueille et héberge des jeunes **sur la base du volontariat**.

- être volontaire et s'engager à suivre le programme de l'Epide au sein d'un groupe,
- être âgé de 17 à 25 ans,
- sans qualification professionnelle et sans emploi (avoir au maximum un BEP ou un CAP ou avoir abandonné le lycée avant le bac. A noter : l'Epide peut désormais accueillir également des bacheliers sans solutions d'orientation),
- être en situation de retard ou d'échec scolaire,
- être de nationalité française ou étrangère (sous réserve d'être en situation régulière et d'avoir une autorisation de travail).

**Durée** : de 8 à 24 mois, **la durée moyenne est de 8 mois**.

Le dispositif est gratuit, tout est pris en charge (hébergement et restauration) sauf le transport.

Une allocation de 460 € par mois

(dont une partie est versée en fin de parcours) est versée au volontaire pour ses frais personnels notamment pour couvrir ses frais de transport.

L'Epide dispose de 20 centres répartis sur toute la France, dont **2 centres Epide en Bourgogne-Franche-Comté** : à Étang-sur-Aroux (71) et à Belfort (90)

Plus d'infos : [jeune.epide.fr](http://jeune.epide.fr)

### Les micro-lycées

Les **micro-lycées** accueillent des jeunes motivés **de 16 à 26 ans, ayant décroché d'un lycée depuis au moins 6 mois**, sans place dans un établissement scolaire traditionnel et volontaires pour reprendre leurs études.

L'objectif est d'aider ces jeunes à (re)préparer, en 1 ou 2 ans, un bac général, technologique ou professionnel (les possibilités diffèrent selon les établissements) et de les accompagner dans leur projet de formation.

**Les effectifs par classe sont réduits**. Les jeunes suivent des cours dans toutes les disciplines prévues pour chaque bac, mais avec des horaires aménagés et adaptés aux besoins particuliers de chacun.

Il existe **34 micro-lycées** sur





toute la France dont **2 en Bourgogne-Franche-Comté** : Lycée Louis Pergaud à Besançon (25) - [lyceepergaud.fr](http://lyceepergaud.fr) et lycée Armand Peugeot à Valentigney (25) - [lyc-apeugeot-valentigney.eclat-bfc.fr](http://lyc-apeugeot-valentigney.eclat-bfc.fr)

## Les Lycées de la Nouvelle Chance (LNC)

Ce dispositif s'adresse aux **jeunes décrocheurs de 18 à 25 ans** qui souhaitent reprendre un parcours diplômant et qualifiant en lycée après plus d'un an d'interruption de scolarité afin d'obtenir un diplôme de niveau 4 (Bac).

Il existe **15 lycées de la nouvelle chance** sur toute la France dont **1 en Bourgogne-Franche-Comté** : Lycée de la nouvelle chance de l'académie de Dijon - Lycée Hilaire de Chardonnet à Chalon-sur-Saône (71).

Le **lycée de la nouvelle chance** fonctionne avec un réseau d'éta-

blissements. Ce réseau permet d'offrir des formations variées répondant aux besoins des élèves.

**L'objectif est d'obtenir un bac** (général, professionnel ou technologique) **en alternance sur 2 ans maximum** afin de s'insérer dans la vie professionnelle ou de s'engager dans la poursuite d'études supérieures.

**La formation se fait en alternance entre :**

- le lycée de la nouvelle chance,
- le lycée partenaire qui propose la formation,
- une entreprise d'accueil.

**Conditions d'accès**

- être âgé de 18 à 25 ans,
- être issu de l'enseignement général, technologique ou professionnel et avoir quitté le système scolaire depuis au moins 1 an sans qualification,



- être suivi par une Mission Locale, France Travail, une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ou par tout autre dispositif d'accompagnement des jeunes ayant quitté le système scolaire.

Plus d'infos : [ac-dijon.fr/le-lycee-de-la-nouvelle-chance-121922](http://ac-dijon.fr/le-lycee-de-la-nouvelle-chance-121922)

## Les Écoles de la 2ème Chance (E2C)

Les **écoles de la deuxième chance (E2C)** s'adressent aux jeunes « décrocheurs » sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification.

Les E2C constituent **une véritable seconde chance pour des jeunes adultes menacés d'exclusion**, qui n'ont acquis ni les savoirs ni les compétences professionnelles de base nécessaires pour réussir un projet personnel et professionnel. La démarche pédagogique « sur mesure » proposée dans les E2C vise à l'intégration sociale puis professionnelle par le biais de l'alternance.

Le but étant de **maîtriser les savoirs de base** (lire, écrire, compter, notions d'une langue étrangère, pratique de l'informatique, savoir-être), tout en faisant découvrir aux jeunes le monde de l'entreprise à travers des stages.

La formation est gratuite. Les jeunes ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et peuvent percevoir une rémunération de la Région pendant la durée de la formation : environ 500 € par mois (montant variable selon la si-

tuation du jeune).

La formation dure **de 4 à 18 mois** (entrées régulières tout au long de l'année) et alterne cours de remise à niveau, ateliers et stages.

Le dispositif est ouvert à tous les jeunes volontaires sous certaines conditions :

- être âgé de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour certaines E2C),
- avoir peu ou pas de qualifications,
- être demandeur d'emploi à l'entrée en formation,
- être motivé pour s'en sortir.

Le jeune peut être orienté vers le dispositif E2C par le biais de son conseiller Mission Locale ou France Travail, mais il peut également contacter directement une école de la 2ème chance.

**Il existe 9 écoles de la 2ème chance en Bourgogne-Franche-Comté :** Chevigny-Saint-Sauveur (21), Besançon (25), Château-Chinon (58), Cosne-Cours-sur-Loire (58), Varennes-Vauzelles (58), Montceau-les-Mines (71), Chalon-sur-Saône (71), Joigny (89), Belfort (90).

Plus d'infos : [reseau-e2c.fr/cartographie-des-e2c](http://reseau-e2c.fr/cartographie-des-e2c)

## Les écoles de production

La pédagogie des écoles de production repose sur le principe du « **faire pour apprendre** », une démarche qui place les élèves dans la réalité concrète du travail.

L'enseignement dispensé privilégie une cohérence immédiate entre les exercices pratiques et les cours théoriques.

Les jeunes, accompagnés de leur enseignant (maître-professionnel), répondent à de vraies commandes passées par des clients, particuliers ou industriels. Cet ancrage dans la vie économique implique un haut niveau d'exigence et une responsabilisation des élèves qui leur apportent maturité et confiance en soi.

Les écoles proposent des formations qualifiantes dans des métiers qui recrutent (industrie, automobile, restauration, bâtiment, paysage, bois). À l'issue de leur formation, les jeunes choisissent soit de poursuivre leurs études, soit d'entrer dans la vie professionnelle.

Conditions d'accès :

Les écoles de production sont ouvertes à **tous les élèves, dès 15 ans** qui manifestent de l'intérêt pour une formation professionnelle. Leur admission est indépendante de leur seul parcours scolaire. Ils bénéficient d'un accompagnement individualisé et personnalisé.

Il existe **8 écoles de production en Bourgogne-Franche-Comté** : à Dijon (21), Besançon (25), Dole (39), Biches (58), Saint-Loup-sur-Semouse (70), Chalon-sur-Saône (71), Le Creusot (71), Cravanche (90).

Plus d'infos :

[ecoles-de-production.com](http://ecoles-de-production.com)

## La Promo 16.18 de l'Afpa

C'est un **programme de 4 mois maximum**, qui permet aux jeunes décrocheurs (de 16 à 18 ans) d'être accompagné par une équipe de professionnels, de formateurs, d'animateurs et de conseillers afin de **trouver sa voie et construire son projet professionnel**.

**Conditions pour intégrer la promo 16.18 :**

- être âgé de 16 à 18 ans,
- avoir quitté le milieu scolaire,
- ne pas être en formation ou en emploi.

**Contenu du programme :**

Découverte de métiers qui recrutent, rencontres avec des professionnels, formation au code de la route, connaissances numériques (pratiques informatiques et internet), participation à des défis collectifs (sportifs, culturels, d'entraide), information sur les droits et aides qui concernent les jeunes. À la fin de ce programme, le jeune pourra **accéder à l'emploi**, intégrer une **formation**, faire un **Service Civique** ([service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)), intégrer une **École de la 2e Chance...** ou **reprendre ses études**.

La **Promo 16.18** se déroule dans un **centre Afpa** ([afpa.fr/recherche-centre](http://afpa.fr/recherche-centre))

Plus d'infos : [afpa.fr/promo16-18](http://afpa.fr/promo16-18)

## Pour en savoir plus

Toutes les adresses des différents dispositifs et organismes cités dans ce livret sont mises à jour régulièrement dans notre rubrique « Lutter contre le décrochage » sur notre site [jeunes-bfc.fr](http://jeunes-bfc.fr)



### Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté

27 rue de la République

25000 Besançon

03 81 21 16 16

17 place Darcy

21000 Dijon

03 80 44 18 29

[jeunes-bfc.fr](http://jeunes-bfc.fr)